



# COVID-19 Outil de dépistage actif de la COVID-19 pour les clients

28 octobre 2021

## 1) Avez-vous actuellement un ou plusieurs des symptômes suivants nouveaux ou aggravés?

Oui  Non



Fièvre ou frissons

Oui  Non



Toux

Oui  Non



Difficulté à respirer

Oui  Non



Baisse ou perte de l'odorat et du goût

Oui  Non



Nausée, vomissements ou diarrhée (<18 ans seulement)

Oui  Non



Fatigue extrême, douleurs musculaires ou articulaires\* (18 ans ou plus seulement)

Si vous avez une condition médicale connue qui provoque l'un de ces symptômes, sélectionnez « Non ». Si le symptôme est nouveau, différent ou s'aggrave, choisissez « Oui ».

\*Si l'état de fatigue, les douleurs musculaires ou articulaires apparaissent au cours des 48 heures après avoir reçu une dose de vaccin contre la COVID-19, sélectionnez « Non » et continuez de suivre toutes les mesures de santé publique. Si les symptômes durent plus longtemps que 48 heures ou s'aggravent, choisissez « Oui ».

Si vous êtes malade ou si vous ressentez des symptômes, y compris ceux qui ne sont pas énumérés ci-dessus, restez à la maison et contactez votre fournisseur de soins de santé pour un examen, au besoin.

Si vous répondez « Oui » pour l'un de ces symptômes :



N'entrez pas dans cet établissement.



Restez à la maison, auto-isolez-vous effectuez un test de dépistage.



Effectuez un test de dépistage.

Ou



Contactez votre fournisseur de soins de santé.

## 2) L'un des membres de votre ménage a-t-il un ou plusieurs des symptômes énumérés ci-dessus, et/ou est en attente du résultat d'un test de dépistage après avoir ressenti l'un de ces symptômes? Oui Non

- Si vous êtes **entièrement vacciné(e)\*\*** ou si vous avez reçu un résultat positif à la COVID-19 dans les 90 derniers jours, et avez depuis reçu votre congé d'isolement, sélectionnez « Non ».
- Si l'état de fatigue inhabituel, les douleurs musculaires ou articulaires ressentis par le membre de votre ménage apparaissent au cours des 48 heures après avoir reçu une dose de vaccin contre la COVID-19, sélectionnez « Non ». Si les symptômes durent plus longtemps que 48 heures ou s'aggravent, choisissez « Oui ».

## 3) Au cours des 10 derniers jours, avez-vous reçu un résultat positif à un test antigénique rapide ou à un test réalisé à la maison à l'aide d'une trousse d'autodépistage? Oui Non

- Si vous avez depuis reçu un résultat négatif à un test PCR en laboratoire, sélectionnez « Non ».

## 4. Au cours des 10 derniers jours,

### a) vous a-t-on demandé de rester à la maison et de vous auto-isoler ou vous a-t-on avisé d'un contact étroit avec une personne qui a reçu un résultat positif à la COVID-19? Oui Non

- Si vous êtes entièrement vacciné(e)\*\*\*, ou si vous avez reçu un résultat positif à la COVID-19 dans les 90 derniers jours, et avez depuis reçu votre congé d'isolement, ou si un représentant de la santé publique vous a déclaré que vous n'avez pas besoin de vous auto-isoler, sélectionnez « Non ».

### b) est-ce qu'une personne avec laquelle vous vivez a été avisée d'un contact étroit avec une personne qui a reçu un résultat positif à la COVID-19 ET a reçu l'instruction de s'auto-isoler? Oui Non

- Si vous êtes **entièrement vacciné(e)\*\***, ou si vous avez reçu un résultat positif à la COVID-19 dans les 90 derniers jours, et avez depuis reçu votre congé d'isolement, sélectionnez « Non ».



5) Au cours des 14 derniers jours,

a) avez-vous voyagé à l'extérieur du Canada ET vous a-t-on conseillé de vous mettre en quarantaine conformément aux [exigences fédérales en matière de quarantaine](#)?

Oui

Non

b) un membre de votre ménage a-t-il voyagé à l'extérieur du Canada ET reçu l'instruction de se mettre en quarantaine conformément aux exigences fédérales en matière de quarantaine?

Oui

Non

• Si vous êtes [entièrement vacciné\(e\)\\*\\*](#), ou si vous avez reçu un résultat positif à la COVID-19 dans les 90 derniers jours, et avez depuis reçu votre congé d'isolement, sélectionnez « Non ».

Si vous répondez  
« Oui » aux questions  
2, 3, 4 ou 5 :



N'entrez pas  
dans cet  
établissement.



suivez les recommandations  
du Bureau de santé publique  
de Toronto.

Les exploitants des organisations et des commerces suivants, qui sont autorisés à ouvrir en vertu de l'étape 3 du [Règl. De l'Ont. 364/20](#), ont l'obligation de dépister activement toutes les personnes avant de les autoriser à entrer dans leurs établissements :

- Casinos, salles de bingo et autres établissements de jeux
- Cours de conduite automobile
- Installations destinées aux sports et aux activités de conditionnement physique récréatives
- Services d'entraîneurs personnels en conditionnement physique
- Services d'instruction et d'enseignement en personne
- Espaces de réunion et d'évènement, les centres de congrès et de conférences
- Services de soins personnels relatifs aux cheveux ou au corps
- Établissements servant des aliments ou des boissons, avec un espace pour danser, y compris les boîtes de nuit et les restaurants clubs
- Studios et services de photographie
- Restaurants, bars et autres établissements servant des aliments ou des boissons, et autres services de restauration sur place
- Détaillants autorisant les essais de conduite d'un véhicule, d'un bateau ou d'une embarcation
- Établissements de bain et sex clubs
- Clubs de strip-tease

L'outil de dépistage peut être rempli à l'avance [en ligne](#) ou sur place, avant l'entrée des clients dans les installations de l'organisation ou de l'entreprise. La personne responsable de l'entreprise ou de l'organisation doit s'assurer que le résultat du dépistage est utilisé pour déterminer si le client peut entrer dans l'établissement.

Cet outil a été développé conformément aux recommandations et directives du [Bureau du médecin hygiéniste en chef](#).

\*\*En Ontario, vous êtes considéré(e) comme entièrement vacciné(e) si vous avez reçu :

- Une série complète d'un vaccin contre la COVID-19 [autorisé par Santé Canada](#), ou toutes combinaisons de ces vaccins;
- Une ou deux doses d'un vaccin contre la COVID-19 n'ayant pas été approuvé par Santé Canada, suivi d'une dose d'un vaccin à ARNm contre la COVID-19 autorisé par Santé Canada; ou
- Trois doses d'un vaccin contre la COVID-19 n'ayant pas été approuvé par Santé Canada.

Dans tous les cas de figures, vous devez avoir reçu la dernière dose d'un vaccin contre la COVID-19 au moins 14 jours auparavant.